



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature historique d'un protocole d'accord entre GECAMINES SA et la CNSS pour la prise en charge des retraités et le règlement des arriérés de cotisations sociales

Lubumbashi, le 18 septembre 2024 — GECAMINES SA, pilier de l'industrie minière en République Démocratique du Congo, et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ont signé un protocole d'accord historique visant le paiement progressif des arriérés de cotisations sociales afin d'assurer la prise en charge des retraités par la CNSS. Ce partenariat témoigne de l'engagement des deux institutions à garantir une retraite digne pour les anciens employés d'une part et renforcer la protection sociale des travailleurs de l'autre part.

Cet accord, signé par M. Charles MUDIAY KAZADI, Directeur Général de la CNSS, et M. Placide NKALA BASADILUA, Directeur Général de GECAMINES SA, permet d'ores et déjà de résoudre le problème de la prise en charge de 985 anciens employés sortis par fin carrière anticipée en 2016-2017 et de faciliter la prise en charge de près de 320 retraités en 2023 et à la longue de tous les retraités après eux. Ces retraités, qui ont contribué de manière significative à l'essor de GECAMINES SA, verront leurs droits renforcés et reconnus dans le cadre de cet accord.

Un pas de géant pour les anciens travailleurs de GECAMINES SA

En se mobilisant pour ses anciens travailleurs, GECAMINES SA démontre son engagement à répondre aux attentes de ceux qui ont consacré leur carrière à l'entreprise. « *Cet accord marque une avancée majeure pour nos retraités et constitue une étape importante vers la justice sociale* », a déclaré M. Placide NKALA BASADILUA, Directeur Général de GECAMINES SA. « *Nos anciens travailleurs, qui ont contribué à la solidité de notre entreprise, méritent une prise en charge exemplaire et rapide* », ajoute-t-il.

De son côté, la CNSS s'est engagée à traiter en priorité les dossiers des retraités concernés. « *C'est un signal fort envoyé à tous les travailleurs du secteur* », a ajouté M. Charles MUDIAY KAZADI, Directeur Général de la CNSS. « *Cet accord permet aux anciens travailleurs de la Gécamines concernés de jouir de leur droit fondamental à la sécurité sociale en bénéficiant dès la paie des prestations sociales du 4^{ème} trimestre 2024 de leurs pensions de retraite.*

Le respect scrupuleux de l'échéancier de paiement des arriérés et des encours des cotisations sociales prévu dans cet accord permettra une prise en charge efficiente des retraités de la Gécamines progressivement », souligne-t-il.

Un partenariat qui reflète la vision présidentielle

Ce protocole d'accord s'inscrit dans la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, d'un Congo uni, fort et prospère. GECAMINES SA et la CNSS démontrent ainsi leur volonté commune de contribuer à cette vision en œuvrant pour le bien-être des Congolais et pour le renforcement de la protection sociale, particulièrement en faveur des retraités.

Un avenir plus sûr pour les travailleurs

Cet accord, bien plus qu'une solution à court terme, pose les bases d'une protection sociale durable et efficace pour les travailleurs de GECAMINES SA. Un mécanisme d'évaluation semestrielle a été mis en place afin de garantir le respect des engagements pris et l'effectivité des prestations sociales en faveur des travailleurs de GECAMINES.

En collaborant pour une meilleure sécurité sociale, GECAMINES SA et la CNSS renforcent ainsi la stabilité sociale et économique du pays, tout en honorant les contributions inestimables des anciens travailleurs. Ce partenariat témoigne d'une volonté commune de bâtir un avenir plus juste et solidaire pour tous.

Service de communication GECAMINES SA

+243 983 456 962